



18250153
DECISION N° _____ /UEb/VREPDTIC/DAAC/D-ENSET/DA/DAAS _____ 04 AOUT 2025

Portant ouverture du recrutement sur étude de dossiers des auditeurs libres en 1^{ère} année du premier cycle, 3^{ème} année du premier cycle et en 1^{ère} année du second cycle à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université d'Ebolowa, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'EBOLOWA :

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 ;
- Vu le Décret 2004/322 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement le Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
- Vu le Décret n° 93/033 du 19 janvier 1993 modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires;
- Vu le Décret n° 2022/003 du 05 Janvier 2022 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n° 2022/294 du 11 juillet 2022 portant nomination du Recteur de l'Université d'Ebolowa ;
- Vu le Décret n° 2022/009 du 06 Janvier 2022 portant organisation administrative et académiques de l'Université d'Ebolowa ;
- Vu le Décret n° 2024/295 du 10 juillet 2024 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- Vu la Circulaire n° 044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Écoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique ;
- Vu la Décision n° 18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Un recrutement sur étude des dossiers des Auditeurs libres est ouvert en 1^{ère} année du premier cycle, 3^{ème} année du premier cycle et en 1^{ère} année du second cycle à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université d'Ebolowa, au titre de l'année académique 2025/2026 selon les conditions et modalités précisées dans la présente décision.

2

ARTICLE 2 : FILIERES OUVERTES ET NOMBRE DE PLACES REQUIS

FILIERES	OPTIONS	DIPLÔMES REQUIS	Première Année	Troisième Année	Quatrième Année
Ingénierie Bois	Métiers Bois	Baccalauréat BT MEB/IB, C, D, E ; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
	Industrie du Bois	Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Génie Electrique	Electrotechnique	Baccalauréat C, D, E, MISE, F3 et F2 ; GCE A/L dans les matières scientifiques,	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
	Electronique	Baccalauréat C, D, E, MISE, F3 et F2 ; GCE A/L dans les matières scientifiques,	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
	Froid et Climatisation	Baccalauréat C, D, E, MISE, F5 ; GCE A/L dans les matières scientifiques,	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
	Industrie Textile et Habillement	Baccalauréat IH, GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Energie Renouvelable	Smart Grid et Système d'Information Energétique	Baccalauréat C, D, E, MISE, F3 et F2 ; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		BTS ou HND en Electrotechnique, Informatique, Electronique ou dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur Génie Electrique, Génie Informatique.	//		25
	BioEnergie et Environnement	Baccalauréat C, D, E, MISE, F3 et F2 ; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		Licence ou Ingénieur Génie Electrique, Génie Informatique, Energétique.	//		25

Maintenance	Maintenance et Installation des Systèmes Électroniques	Baccalauréat C, D, E, MISE, F3 et F2; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Génie Civil	Bâtiments et Travaux Publics	Baccalauréat C, D, E, F4; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Géomatique	Topographie : Géo-mensuration	Baccalauréat C, D, E, F4; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		Licence en Géosciences ou en informatique ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Génie Informatique	Informatique Industrielle	BTS ou HND, Licence ou Ingénieur dans la spécialité	//		25
	Informatique Fondamentale	Baccalauréat C, D, E ; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
	Informatique Fondamentale	BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
Génie Biomédicale	Ingénierie Biomédicale	Licence ou Ingénieur dans la spécialité	//		25
	Maintenance Hospitalière et Biomédicale	Baccalauréat C, D, E ; GCE A/L dans les matières scientifiques	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	Baccalauréat C, D, E, F1 ; GCE A/L dans les matières scientifiques ; Brevet de Technicien MA, MF/CM	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
	Construction Mécanique	Baccalauréat C, D, E, F1 ; GCE A/L dans les matières scientifiques ; Brevet de Technicien MA, MF/CM	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
	Mécanique Automobile	Baccalauréat C, D, E, F1 ; GCE A/L dans les matières			

28

		scientifiques ; Brevet de Technicien MA, MF/CM	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Agriculture et Agropastorale	Agriculture	Baccalauréat C, D, E ; GCE A/L dans les matières scientifiques.	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Ingénieur dans la spécialité.	//		25
Tourisme et Hôtellerie	Nutrition Humaine et Diététique	Baccalauréat C, D, ESF; GCE A/L dans les matières scientifiques	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
		Licence dans la spécialité.	//		25
	Tourisme	Baccalauréat A, C, D, ESF; GCE A/L dans les matières scientifiques ou Brevet de technicien en Tourisme	25	//	
		Licence en sciences humaines et sociales et Licence Professionnelle dans les sciences du tourisme ou de l'Hôtellerie	//		25
	Langue Technique et Stratégiques Touristiques	Baccalauréat A, C, D, ESF; GCE A/L dans les matières scientifiques ou Brevet de technicien en Tourisme	25	//	
Licence en sciences humaines et sociales et Licence Professionnelle dans les sciences du tourisme ou de l'Hôtellerie		//		25	
Innovation des Techniques Industrielles	Gestion Financière et Comptable	Baccalauréat C, D, G2, G3 ; GCE A/L dans les matières de la spécialité	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité	//	25	//
		Licence dans la spécialité.	//		25
	Economie	Baccalauréat C, D, E ; GCE A/L dans les matières de la spécialité.	25	//	
		BTS ou HND dans la spécialité.	//	25	//
		Licence ou Bachelor's Degree en Economie	//		25
	Marketing	Baccalauréat C, D, E ; G2, GCE A/L dans les matières de la spécialité ou Bac en Technique commerciale ou vente	25	//	
Licence ou Bachelor's Degree en		//			

		sciences de gestion ou sciences économique	//	25
	Management de l'Information et des Organisation	Baccalauréat A4, G1/ACA; GCE A/L,	25	//
		BTS ou HND dans la spécialité,	//	25 //
		Licence dans les matières de la spécialité	//	25
Didactiques des disciplines	Sciences de l'Education	Baccalauréat C, D, A4, G1/ACA ; GCE A/L,	25	//
		Licence en sciences humaines, sociales et Educatives		25
	Conseiller d'Orientation	Licence en sciences humaines et sociales	//	25
Total par niveau			500	400
Total général			1425	

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'AGE

Les recrutements sont ouverts aux Camerounais, aux ressortissants étrangers de la Zone CEMAC et hors CEMAC des deux sexes, âgés:

- d'au plus trente-cinq (35) ans au 1^{er} janvier 2025 pour la 1^{ère} année du premier cycle et la 3^{ème} année du second cycle;
- d'au plus quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2025 pour la première année du 2nd cycle.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DIPLOMES REQUIS

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

A. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU PREMIER CYCLE (SUR ETUDES DE DOSSIERS)

1. Pour les Sciences et Technologies du Tertiaires

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes; B/SES, C, D, E, F8, G1/ACA, G2/CG, G3/ACC, BT/ESF ou General Certificate of Education Advanced Level en Techniques de Secrétariat; Techniques Commerciales et Techniques Quantitatives de Gestion, en Economie Sociale et Familiale. Les fonctionnaires titulaires d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu en Economie et dans l'une des trois matières suivantes ; Management, Histoire, Géographie, en plus des quatre matières en Ordinary Level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2. Pour les Sciences et Techniques de l'Ingénieur

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes ; C ; D ; E ; F ; BTMA ; BTCH ; BTMAV ; BTMB, BT EF, BT IB ;BTIH; BT IS ;BT CI ; BTGT. Les Brevets Professionnels sont acceptés. Les fonctionnaires titulaires d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu dans deux des cinq matières suivantes; Mathématiques Pures, Mathématiques Appliquées, Mathématiques Approfondies, Physiques, Chimie, en plus de quatre matières en Ordinary level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).

- c. Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

B. POUR L'ENTREE EN 3^{EME} ANNEE DU PREMIER CYCLE

BTS, DUT ou HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour les spécialités et options ci-après: MIO (SD, SBB), ECONOMIE et GFC (CI, CGE, TC), GCI (BTS GC) GEL (EN, ET, FC), GME (CM, FM, MA), GFO (MEB), ITH (IH), ESF (ESF). Les diplômés du DUT doivent être titulaires d'un baccalauréat Technique dans la Spécialité sollicitée.

C. POUR L'ENTREE EN 1^{ERE} ANNEE DU SECOND CYCLE

1. POUR LES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU TERTIAIRES

- a. Pour l'admission en Management de l'Information et des Organisations : Licence en Lettres, en Droit, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- b. Pour l'admission en Economie et en Gestion Financière et Comptable: Licence en Economie, en Gestion, en Marketing ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- c. Pour l'admission en Nutrition Humaine et Diététique, licence technologique et diplôme d'ingénieur en nutrition, Puériculture ou Esthétique ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2. POUR LES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INGENIEUR

Pour les industriels : Diplôme d'Ingénieur ou licence technologique en GCI (BTP-GT-ISA), en GEL (EN, ET, FC), en GME (CM, FM, MA), en GINFO (GI et IIA), GEO (TOPO), GFO (EFGD-MB-IB), AGRI (Agriculture) ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Les diplômés d'une Licence Technologique doivent être titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans la Spécialité sollicitée.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets à la Scolarité de l'ENSET jusqu'au 04 Octobre 2024, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

1. Une fiche d'inscription dûment remplie par le candidat à retirer à la Scolarité de l'ENSET d'Ebolowa.
2. Une lettre de recommandation (éventuellement) sous pli fermé du responsable de l'établissement ou de l'entreprise privé (e) employant le candidat.
3. Une copie des bulletins de notes trimestrielles des classes de Seconde, Première et Terminale ou des classes de Lower and Upper Sixth pour les candidats en première année du premier cycle. Tous ces documents seront datés, signés et appréciés par le Chef d'Etablissement qui a délivré les originaux.
4. Une photocopie bien lisible certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois.
5. Une photocopie bien lisible certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours. Les candidats titulaires du Baccalauréat ou du GCE AL doivent joindre une photocopie certifiée conforme du Probatoire ou le cas échéant, un relevé de notes certifié conforme précisant la liste des matières validées à l'Ordinary Level.
6. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire exerçant dans un hôpital public, datant de moins de trois mois, celui-ci devant montrer que le candidat est moralement et physiquement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant.
7. Quatre photos d'identité 4 x 4 récentes du candidat.
8. Un reçu de versement d'un montant de vingt mille francs (20.000) FCFA à titre de droit d'inscription. Le versement doit être effectué au compte N° 10039 10012 00272770701 45, domicilié à CCA BANK Cameroun, dans toutes les agences du Cameroun. **Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.**
9. Une enveloppe de format A3 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat.
10. La preuve conforme de l'obtention de l'équivalence s'agissant de tout diplôme étranger.

S

ARTICLE 6 : LE RECRUTEMENT SE FAIT SUR ETUDE DE DOSSIER DE LA MANIERE SUIVANTE

- a. Pour le recrutement au 1^{er} cycle, la note est établie en fonction :
 - L'âge du candidat,
 - Du nombre d'années passées dans le secondaire,
 - De la mention obtenue au Baccalauréat ou au BTS.
- b. Pour le recrutement au 2nd cycle, la note est établie en fonction de :
 - L'âge du candidat,
 - Du nombre d'années passées en cycle licence/ Bachelor's Degree ou ingénieur
 - De la mention obtenue en Licence ou Diplôme d'Ingénieur.

ARTICLE 7 : PUBLICATION DES RESULTATS DEFINITIFS

- a. A L'issue de l'étude de dossier, la commission désignée par note du Directeur sur proposition du Chef de Division des Affaires Académiques et de la Scolarité dresse par cycle, par série et par ordre de mérite les candidats proposés à l'admission définitive.
- b. Les résultats définitifs sont publiés par Monsieur le Recteur de l'Université d'Ebolowa.

ARTICLE 8 : JURY DE RECRUTEMENT

- a. La composition du jury de recrutement est composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Université d'Ebolowa ;

Vice-Président : Le Directeur de l'ENSET ;

Rapporteur : Le Directeur Adjoint

Membres :

- Les Chefs des Divisions de l'ENSET ;
- Les Chefs de Départements de l'ENSET.
- Le Chef de la Cellule Informatique (Secrétariat du Jury)
- Le Chef de Service de la Scolarité (Chargé de l'Inscription administrative)

ARTICLE 9 : FRAIS DE RECRUTEMENT SUR ETUDE DE DOSSIER

Les frais de recrutement sur étude de dossier sont non remboursables.

ARTICLE 10 : FRAIS DE SCOLARITE POUR AUDITEURS LIBRES

Les frais de scolarité pour la formation en qualité d'auditeurs libres à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique s'élèvent à deux cent cinquante mille (250 000) FCFA par année académique.

ARTICLE 11 : LES DEBOUCHES

Par le savoir-faire acquis, possibilité de recrutement à la fonction publique Camerounaise et dans les autres administrations par le biais des concours internes ; possibilité de servir dans les Etablissements publics et Privées comme Enseignant -Vacataire avec option de recrutement définitif. Possibilité de travailler en entreprise ou alors d'évoluer à son propre compte par la mise en place d'une PME/PMI ou d'un Cabinet... etc

JP

ARTICLE 12 : Les dépenses résultant de la présente Décision sont couvertes par les frais d'étude des dossiers versés par les candidats au titre de l'année académique 2025/2026.

ARTICLE 13 : Le Directeur de l'ENSET et le Chef de Division des Affaires Académiques et de la Scolarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée en français et en anglais partout où besoin sera.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'EBOWA



Pr. ETOA Jean Bosco